

**CONSEIL CONSULTATIF
DE JUGES EUROPÉENS
(CCJE)**



M Alain Thorn
Président du Groupement
des magistrats luxembourgeois
Cité judiciaire
Plateau du Saint-Esprit
L-2080 Luxembourg
LUXEMBOURG

Strasbourg, le 12 novembre 2014

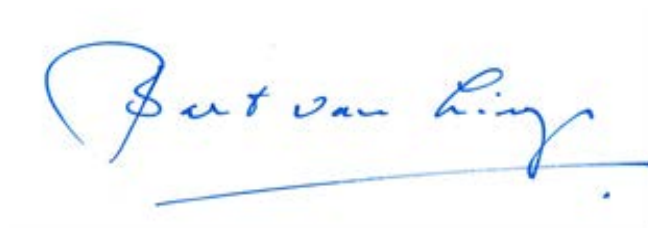
Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre lettre du 2 octobre 2014 et les documents joints qui sont très pertinents. Le Groupement des magistrats luxembourgeois attire l'attention du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) sur une modification de la loi sur l'organisation judiciaire au Luxembourg.

Conformément au mandat du CCJE, son Bureau a examiné votre information et des textes législatifs et a élaboré le commentaire (ci-joint). Nous espérons que ce commentaire vous sera utile pour la sauvegarde des principes fondamentaux du statut des juges et leur indépendance au Luxembourg.

Je profite de cette occasion pour témoigner ma reconnaissance au Groupement des magistrats luxembourgeois pour son coopération avec le CCJE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Bart van Lierop
Président du CCJE

Ci-joint: Commentaire concernant une modification de la loi sur l'organisation judiciaire au Luxembourg